

Code de Conduite des Fournisseurs DE LANZI

PRÉAMBULE

La société Lanzi S.r.l. (ci-après « Lanzi » ou la « Société ») exerce ses activités dans les domaines suivants :

- la conception, la production et la vente d'équipements de protection individuelle, de vêtements de travail et de matériel de prévention des accidents
- la conception et la production de systèmes automatisés pour le stockage, la distribution, la collecte et la gestion des équipements de sécurité, des outils, des composants et des pièces de rechange
- le reconditionnement et la surveillance d'équipements de sécurité.

Stimulée par la nécessité de garantir la conformité des produits et des services à une large clientèle, y compris aux grandes multinationales ayant des exigences complexes, la Société a adopté un modèle de développement fondé sur une vision systématique des processus de production et la maîtrise de l'ensemble de la chaîne logistique : de la conception du produit à la sélection des matières premières, à la fabrication, à l'utilisation et à l'entretien sur site, à l'élimination en fin de vie.

Le Code de Conduite des Fournisseurs de Lanzi dérive du Code de Déontologie de Lanzi ([Governance \(lanzigroup.com\)](https://www.lanzigroup.com)) et tient donc compte des principes de durabilité bien établis qui ont également été intégrés dans certaines réglementations internes importantes du Groupe Lanzi.

Le **développement durable** est un élément essentiel des valeurs de Lanzi et fait partie intégrante de notre stratégie d'entreprise, définissant clairement son engagement envers les principes du développement durable.

La position du Groupe Lanzi quant aux **Droits de l'Homme** souligne les efforts entrepris afin de faire respecter les principes universellement reconnus dans les domaines des droits de l'Homme et des conditions de travail.

La **Corporate Compliance Policy (politique de conformité)** traite des domaines juridiques clés pour lesquels la conduite éthique et le respect de la loi de la part des employés de Lanzi sont d'une importance capitale pour le bien de l'entreprise.

Toutes ces activités montrent comment Lanzi assume ses responsabilités concernant les normes éthiques, sociales et écologiques et illustrent comment les entreprises du Groupe Lanzi mettent en pratique les principes du développement durable dans leurs activités quotidiennes. C'est pourquoi les principes éthiques, sociaux et écologiques ainsi que des principes ultérieurs d'assurance qualité et de réduction des risques sont ancrés dans les procédures logistiques de Lanzi.

Les principes exprimés dans le présent Code de Conduite des Fournisseurs constituent un élément important de la sélection et de l'évaluation de ces derniers. En outre, nous attendons de nos

fournisseurs qu'ils reproduisent ces normes au sein de la chaîne logistique. Si un fournisseur enfreint ces principes sans pouvoir convenir d'un plan d'amélioration ou sans le mettre en œuvre, Lanzi se réserve le droit de redéterminer la poursuite de la relation commerciale.

Pour cette raison, le Code de Conduite des Fournisseurs est disponible auprès de tous nos fournisseurs dans le but de renforcer notre compréhension commune des pratiques de durabilité dans notre travail quotidien, y compris l'avancement des efforts visant à contribuer à une meilleure santé des personnes, des animaux et des plantes.

ÉTHIQUE

Pour assumer leurs responsabilités sociales, les fournisseurs doivent mener leurs activités de manière éthique et agir avec intégrité. Les exigences éthiques couvrent les aspects suivants :

Intégrité de l'entreprise

Les fournisseurs ne pratiqueront ni ne toléreront aucune forme de corruption, d'extorsion ou de malversation. Les fournisseurs ne proposeront ni n'accepteront de pots-de-vin ou toute autre gratification illégale (comme des « paiements de facilitation ») à ou de la part de leurs partenaires commerciaux ou de fonctionnaires. Les fournisseurs ne devront pas offrir de cadeaux ou tout autre avantage personnel aux employés de Lanzi pouvant être perçus comme un pot-de-vin. Dans tous les cas, les cadeaux ou les divertissements ne doivent pas être offerts pour influencer indûment une relation d'affaires et ne doivent pas enfreindre les lois ou les normes éthiques applicables.

Conflit d'intérêts

Les fournisseurs doivent révéler à Lanzi toute situation qui pourrait constituer un conflit d'intérêts, par exemple des employés de Lanzi ayant des avantages ou des intérêts financiers professionnels, privés et/ou importants dans l'une des entreprises du fournisseur.

Identification des problèmes

Les fournisseurs donneront la possibilité à leurs employés de signaler des problèmes ou des activités potentiellement illégales qui surviendraient sur leur lieu de travail, sans menace de représailles, d'intimidation ou de harcèlement. Tout rapport devra être traité de manière confidentielle. Les fournisseurs examineront tout rapport et prendront les mesures correctives appropriées en cas de besoin. Les fournisseurs doivent informer Lanzi des actions en justice, des enquêtes administratives ou des poursuites qui peuvent affecter l'exécution de leurs activités par rapport à Lanzi ou qui pourraient potentiellement nuire à la réputation d'un fournisseur et de Lanzi.

Si, à tout moment, un fournisseur ou l'un de ses employés estime qu'un employé de Lanzi a agi de manière contraire à ces principes, le fournisseur ou son employé est encouragé à faire part de ses préoccupations en écrivant à hr_compliance@lanzigroup.com ou à Odv@lanzigroup.com

Libre concurrence

Les fournisseurs devront mener leurs activités en règle avec la libre concurrence et en conformité avec les lois antitrust.

Contrôle du commerce international

Les fournisseurs doivent se conformer à la réglementation sur le contrôle des exportations applicable à leur entreprise et fournir des informations précises et véridiques à ce sujet aux autorités douanières et autres, le cas échéant.

Confidentialité et propriété intellectuelle

Les fournisseurs devront protéger et faire bon usage de toute information confidentielle et assurer la protection de la vie privée des employés, des partenaires commerciaux ainsi que les droits de propriété intellectuelle valides.

Les fournisseurs ne doivent pas utiliser le nom ou les marques de Lanzi ou celui de nos produits dans la publicité ou les annonces sans l'accord écrit préalable de Lanzi.

Confidentialité et protection des données

Les systèmes d'information des fournisseurs contenant des informations ou des données confidentielles de Lanzi doivent être gérés de manière appropriée et protégés contre tout accès, utilisation, divulgation, modification ou destruction non autorisés. Les fournisseurs doivent collecter des informations à caractère

personnel exclusivement à des fins commerciales légitimes, les utiliser de manière légale, transparente et sûre, les partager uniquement avec les personnes qui y ont accès, les protéger conformément aux politiques de sécurité, les conserver pendant le temps strictement nécessaire et obliger les tiers ayant accès aux informations personnelles à les protéger.

Bien-être des animaux

Si cela s'applique à l'industrie des fournisseurs, des alternatives aux matières animales doivent être utilisées lorsque ces alternatives sont scientifiquement valables et afin de ne pas compromettre les évaluations de qualité ou de sécurité des produits de Lanzi. Lorsque des matières animales sont nécessaires, les fournisseurs doivent réduire au minimum le nombre d'animaux utilisés. En outre, le Fournisseur déclare que tous les biens ne sont pas inclus dans la liste des produits annexée aux Conditions Générales d'Achat de Lanzi (point 6.) jointes à tout bon de commande émis.

Minéraux provenant de zones de conflit

Les fournisseurs veillent à ce que les produits fournis à Lanzi ne contiennent pas de métaux dérivés de minéraux ou de leurs dérivés provenant de régions en conflit qui, directement ou indirectement, financent ou profitent à des groupes armés et causent ou favorisent des violations des droits de l'homme.

LES PERSONNES ET LE TRAVAIL

Les fournisseurs doivent respecter les Droits de l'Homme de leurs employés et traiter ces derniers avec dignité et respect. Cela concerne les sujets suivants :

Lutte contre le travail des enfants

Nous ne tolérons aucune forme de travail des enfants dans notre chaîne logistique. Les fournisseurs ne doivent recourir en aucune façon au travail des enfants dans le cadre de leurs activités, conformément aux normes fondamentales du travail définies par l'Organisation Internationale du Travail (ILO) et aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Si la loi locale sur l'âge minimum stipule un âge plus élevé pour le travail ou la scolarité obligatoire, l'âge le plus élevé s'applique.

Libre choix de l'emploi

Nous ne tolérons dans notre chaîne logistique ni l'esclavagisme, ni la servitude, ni le travail forcé ou obligatoire, ni la traite des êtres humains. La pratique du travail pénitentiaire et du travail non volontaire en captivité est interdite. Des pratiques telles que la rétention de biens personnels, de passeports, de salaires, de certificats de formation, de travail ou de tout autre document pour des raisons inappropriées ne sont pas acceptables.

Liberté d'association

Les fournisseurs engageront un dialogue constructif et ouvert avec leurs employés et les représentants du personnel. Conformément aux lois locales, les fournisseurs respecteront le droit des employés de s'associer librement, de former des syndicats et d'y adhérer, de se faire représenter, d'adhérer à des comités d'entreprise et de participer à des négociations collectives. Les fournisseurs ne défavoriseront

pas les employés qui occupent des fonctions de représentant du personnel afin qu'ils puissent exercer leur rôle sans crainte de représailles ou de discrimination.

Temps de travail, salaires et avantages

Le temps de travail des employés des fournisseurs ne doit pas dépasser le maximum fixé par la législation nationale applicable et par les normes de l'OIT. La rémunération doit être versée aux employés régulièrement, en temps voulu et dans son intégralité conformément aux lois applicables et doit respecter les lois salariales nationales en vigueur. La rémunération et les prestations doivent viser à assurer un niveau de vie adéquat aux employés et à leur famille. Sauf disposition contraire de la législation locale, les retenues sur le salaire de base à titre de mesure disciplinaire ne sont pas autorisées (ce qui n'exclut pas le droit à des dommages-intérêts sur une base contractuelle ou légale). On s'attend à ce que les fournisseurs offrent à leurs employés une rémunération et des avantages équitables et compétitifs et qu'ils soutiennent le principe de l'égalité des salaires pour un travail de valeur égale. Il est recommandé aux fournisseurs d'offrir à leurs employés de nombreuses possibilités de formation et d'éducation.

Intégration et diversité

L'égalité de traitement de tous les employés doit être un principe fondamental de la politique d'entreprise du fournisseur. Le traitement discriminatoire typique prend en

considération - consciemment ou inconsciemment - des caractéristiques non pertinentes d'un employé telles que l'âge, le handicap, l'origine ethnique, la situation familiale, le sexe, l'expression du sexe, l'identité sexuelle, les informations génétiques, l'origine nationale, les caractéristiques physiques, l'affiliation politique, la grossesse, la religion, les origines sociales, l'orientation sexuelle, l'appartenance syndicale ou tout autre critère illégal en vertu de la loi applicable. Les fournisseurs doivent veiller à ce que leurs employés ne soient pas harcelés de quelque manière que ce soit.

Lanzi encourage les fournisseurs à offrir un environnement de travail propice à l'intégration et favorable en faisant preuve de diversité lorsqu'il s'agit de leurs employés. De même, Lanzi encourage les fournisseurs à mettre en place un programme actif de diversité des fournisseurs en s'engageant auprès d'entreprises diversifiées.

Traitement équitable

Les fournisseurs doivent fournir à leurs

employés un lieu de travail exempt de tout traitement dur et inhumain, sans harcèlement sexuel, abus sexuel, punition physique ou torture, coercition mentale ou physique ou abus verbal des employés, ni menace d'un tel traitement. En outre, les fournisseurs sont censés éviter tout comportement déloyal lorsqu'ils résilient un contrat de travail pour quelque raison que ce soit, même si la loi le permet. Les employés peuvent quitter librement l'employeur à condition de respecter le préavis prévu par la loi. Ils doivent être payés à temps et intégralement pour le travail qu'ils ont accompli avant leur départ, conformément aux lois applicables.

Communauté locale

Afin de promouvoir la responsabilité à l'égard des communautés dans lesquelles ils opèrent, les fournisseurs doivent être à l'écoute des préoccupations des résidents locaux et assurer des conditions de vie saines et sûres. On encourage le soutien à la création d'emplois locaux, à l'approvisionnement local, à la fourniture d'éducation et au développement des infrastructures.

SANTÉ, SÉCURITÉ ET ÉCOLOGIE

Les fournisseurs doivent prendre des dispositions adéquates pour assurer la santé et la sécurité de leurs employés, clients, visiteurs, entrepreneurs et autres personnes susceptibles d'être affectées par leurs activités. Ils doivent fonctionner de manière à respecter l'environnement et à utiliser les ressources de manière efficace. Cela comprend les aspects suivants :

Santé et sécurité au travail

Les fournisseurs doivent protéger de manière adéquate leurs employés contre tout danger chimique, biologique et physique. Les tâches et conditions physiquement exigeantes sur le lieu de travail ainsi que les risques liés aux infrastructures utilisées doivent être gérés de manière adéquate pour protéger leurs employés. Les fournisseurs doivent prévoir des contrôles appropriés, des procédures de travail sûres, un entretien adéquat et les mesures techniques de protection nécessaires pour atténuer les risques pour la santé et la sécurité sur le lieu de travail et prévenir les accidents et les maladies professionnelles. En outre, les fournisseurs doivent fournir aux employés un équipement de protection individuelle approprié.

Les informations de sécurité relatives à tout risque identifié sur le lieu de travail ou aux matières dangereuses

- y compris les composés des matières intermédiaires - doivent être disponibles pour éduquer, former et protéger les travailleurs contre les dangers. Un environnement de travail sûr et sain comprend au minimum la fourniture d'eau potable, un éclairage, une température, une ventilation et des installations sanitaires adéquats et, le cas échéant, des locaux sûrs et sains pour l'entreprise.

Sécurité du processus

Les fournisseurs doivent avoir mis en place des programmes de sécurité pour gérer et

maintenir tous leurs processus de production conformément aux normes de sécurité applicables. Les programmes doivent être adaptés aux risques liés à l'installation et au processus. Les fournisseurs doivent communiquer, divulguer et gérer de manière appropriée les dangers inhérents à leurs procédés et produits afin de garantir la protection des tiers affectés ou potentiellement affectés. De même, les incidents majeurs doivent être analysés et communiqués en temps utile. Pour les installations et les processus dangereux, le fournisseur doit régulièrement procéder à des évaluations spécifiques des risques et mettre en œuvre des mesures visant à prévenir l'apparition d'incidents tels que des rejets de produits chimiques, des incendies ou des explosions.

Sécurité du produit

Les fournisseurs doivent se conformer à la réglementation sur la sécurité du produit, étiqueter correctement les produits et communiquer les exigences relatives à la manipulation des produits. Ils fournissent aux parties concernées la documentation applicable contenant toutes les informations nécessaires en matière de sécurité pour toutes les substances dangereuses en cas de besoin légitime. Cela comprend les informations sur les produits, les fiches de données de sécurité, les confirmations de notification ou d'enregistrement, les utilisations et les scénarios d'exposition. Les fournisseurs partagent de manière proactive

et transparente des informations sur les aspects de santé, de sécurité et d'environnement de leurs produits avec toutes les parties concernées.

Préparation aux situations d'urgence, information sur les risques et formation

Les fournisseurs doivent mettre à la disposition des employés et des entrepreneurs des informations de sécurité sur les risques identifiés sur le lieu de travail. Ils doivent être formés en conséquence afin de garantir qu'ils sont toujours protégés de manière adéquate. Les fournisseurs doivent identifier et évaluer les risques et les situations d'urgence pertinentes sur le lieu de travail, dans les quartiers publics et dans les locaux fournis par l'entreprise. Leur impact potentiel doit être réduit au minimum par la mise en œuvre d'une protection appropriée contre l'incendie, de plans d'urgence efficaces, d'exercices réguliers et de procédures d'intervention

Déchets et émissions

Les fournisseurs doivent assurer la manipulation, le stockage, le transport, l'élimination, le recyclage, la réutilisation et la gestion sûrs et conformes des déchets, des émissions atmosphériques et des rejets d'eaux usées. Toute activité susceptible de nuire à la santé humaine ou à l'environnement doit être gérée, mesurée et contrôlée de manière appropriée. Le rejet de substances dangereuses doit être réduit au minimum. Une attention particulière doit être accordée aux principes actifs. Les fournisseurs doivent prévenir ou atténuer les déversements accidentels et les émissions fugitives de matières dangereuses. La certification ISO14001 ou EMAS sera un atout

pour le classement du Fournisseur.

Conservation des ressources naturelles et protection du climat

Les fournisseurs doivent utiliser les ressources naturelles (par exemple, l'eau, les sources d'énergie, les matières premières) de manière économique et les préserver. Afin de garantir la conservation des ressources naturelles renouvelables, les fournisseurs doivent promouvoir l'application de normes et de certifications de durabilité largement reconnues qui ont été élaborées par plusieurs parties prenantes. Les effets négatifs sur l'environnement et le climat causés par les fournisseurs ou dans le cadre de leur chaîne logistique doivent être réduits au minimum ou éliminés à la source.

On encourage l'adaptation des pratiques aux principes de l'économie circulaire tels que la réduction, la substitution, la collecte, le partage, l'entretien, la réutilisation, la redistribution, la remise à neuf, le réusinage et le recyclage. Les fournisseurs s'engagent à développer et à utiliser des produits, des processus et des technologies respectueux de l'environnement et du climat (également appelés Principes d'Achats Écologiques)

Les fournisseurs doivent garantir et démontrer des améliorations environnementales continues, y compris une réduction des matières premières, de l'énergie, des émissions, des rejets, du bruit, des déchets, des substances dangereuses et de la dépendance à l'égard des ressources naturelles, au moyen d'objectifs clairs et de politiques d'amélioration.

QUALITÉ

Les fournisseurs doivent fournir des biens et des services de haute qualité, sûrs et efficaces, en pleine conformité avec les lois et les règlements applicables. Cela comprend les aspects suivants :

Exigences de qualité

Les fournisseurs doivent respecter les normes de qualité généralement reconnues ou les exigences et normes de qualité convenues par contrat, afin de fournir des biens et des services qui répondent constamment aux besoins de Lanzi et de ses clients, qui fonctionnent comme prévu et qui sont sûrs pour l'usage auquel ils sont destinés. Les fournisseurs doivent immédiatement s'attaquer à tous les problèmes critiques susceptibles de nuire à la qualité des biens et des services. Les fournisseurs doivent informer Lanzi de tout changement intervenant dans le processus de fabrication ou de fourniture susceptible d'avoir un impact sur la spécification des biens et des services fournis.

Mesures de sécurité et de lutte contre la contrefaçon

Les fournisseurs doivent disposer de bonnes pratiques de sécurité dans le cadre de toute leur chaîne logistique. Les fournisseurs doivent

assurer l'intégrité de chaque expédition à Lanzi de son origine à sa destination.

Les fournisseurs mettent en œuvre les mesures nécessaires et appropriées dans leur domaine de responsabilité pour garantir que les produits Lanzi, leurs composants utilisables ou leurs matières premières ainsi que le savoir-faire correspondant ne finissent pas entre les mains de contrefacteurs, de contrebandiers, de voleurs ou d'autres tiers non autorisés, et qu'ils ne quittent pas la chaîne logistique légitime. Les fournisseurs analysent rapidement la relation avec un tiers s'ils obtiennent ou reçoivent des preuves qu'ils sont involontairement impliqués dans la fabrication ou la vente de produits contrefaits par le biais des actions du tiers, y compris les produits destinés à l'exportation considérés comme des produits contrefaits dans leur pays de destination. Lanzi attend des fournisseurs qu'ils soutiennent les enquêtes et les poursuites relatives à toute activité liée à des produits contrefaits.

SYSTÈME DE GOUVERNANCE ET DE GESTION

Les fournisseurs doivent mettre en œuvre des systèmes de gestion efficaces et une structure de gouvernance pour faciliter le respect de toutes les lois applicables et promouvoir l'amélioration continue en ce qui concerne les attentes énoncées dans le présent Code de Conduite des Fournisseurs. Cela comprend les aspects suivants :

Obligations légales et autres exigences

Les fournisseurs doivent identifier et respecter toutes les lois et réglementations internationales, nationales et locales applicables, les accords contractuels et les normes internationalement reconnues. Les fournisseurs doivent également conformer

leurs pratiques aux normes industrielles généralement acceptées, obtenir, maintenir et tenir à jour tous les permis, certificats, licences et enregistrements applicables, et opérer à tout moment conformément aux limitations et aux exigences des permis :

Engagement et responsabilité

Les fournisseurs doivent respecter les principes énoncés dans le présent Code de Conduite des Fournisseurs en engageant les ressources appropriées et en intégrant tous les aspects applicables dans les politiques et les procédures.

Communication des critères de durabilité dans la chaîne logistique

Les fournisseurs doivent reproduire les principes de durabilité énoncés dans le présent Code de Conduite des Fournisseurs au sein de la chaîne d'approvisionnement.

Système, documentation et évaluation

Les fournisseurs doivent élaborer, mettre en œuvre, utiliser et maintenir des systèmes de gestion et des contrôles liés au contenu du présent Code de Conduite des Fournisseurs. Les fournisseurs doivent conserver la documentation nécessaire pour démontrer la conformité aux principes énoncés dans le présent Code de Conduite.

Gestion des risques

Les fournisseurs doivent mettre en œuvre des mécanismes pour identifier, évaluer et gérer régulièrement les risques dans tous les domaines couverts par le présent Code de Conduite des Fournisseurs et dans le respect de toutes les exigences légales applicables

Continuité des activités

Les fournisseurs sont encouragés à mettre en œuvre des plans de continuité appropriés des activités pour les opérations de soutien à l'activité de Lanzi.

Torino, Dicembre 2020

Amélioration continue

Les fournisseurs doivent démontrer leur engagement en faveur de l'amélioration continue en fixant des objectifs de performance, en exécutant des plans de mise en œuvre et en prenant les mesures correctives nécessaires pour les déficiences identifiées par les évaluations internes ou externes, les inspections et les revues de direction.

Formation et compétences

Les fournisseurs élaboreront, mettront en œuvre et maintiendront des mesures de formation appropriées pour permettre à leurs cadres et employés d'acquérir un niveau approprié de connaissance et de compréhension des principes applicables du présent Code de Conduite des Fournisseurs, des lois et règlements applicables et des normes généralement reconnues.

Transparence et divulgation

Les fournisseurs sont encouragés à rendre compte à l'externe de leur impact économique, social et environnemental conformément aux principes énoncés dans le présent Code de Conduite des Fournisseurs.

Droit à l'évaluation

Les fournisseurs doivent accorder à Lanzi le droit d'évaluer leurs performances, moyennant un préavis raisonnable, afin de déterminer la conformité du fournisseur aux principes énoncés dans le Code de Conduite des Fournisseurs de Lanzi. L'évaluation est effectuée directement par Lanzi ou par un tiers qualifié sous la forme, par exemple, d'une évaluation ou d'un audit.

Signature, date et cachet du fournisseur